



Service des formations professionnalisées

DIPLÔME SUPÉRIEUR DE NOTARIAT

Semestrialité 4 - Droit des sociétés-Fiscalités
(Cours de Mme Monserie-Bon)

06 janvier 2016

14h30 - 17h30

Tous les codes non commentés sont autorisés.

Année universitaire 2015-2016

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Traiter un des deux sujets au choix :

SUJET 1

Madame Azalée exerce depuis plus de dix ans une activité de vente de produits biologiques au centre de Toulouse. Actuellement, cette activité connaît une forte expansion qui la conduit à réfléchir à une évolution de son mode d'exploitation.

D'une part, elle envisage de s'associer avec Madame Pervenche, une de ses amies qui serait prête à s'investir dans cette activité sans toutefois pouvoir y consacrer un apport financier substantiel. Madame Pervenche souhaite avoir un certain pouvoir dans l'entreprise car elle a occupé jusqu'alors des postes de responsabilité. Elle exprime la volonté de succéder à Madame Azalée dans quelques années lorsque cette dernière décidera de cesser son activité.

D'autre part, Madame Azalée a trouvé un local plus spacieux que celui qu'elle louait qui est à vendre pour un prix intéressant. Il convient de se décider rapidement. Or, elle se demande s'il est intéressant de constituer une SCI et dans quelles conditions ? Elle pourrait ainsi utiliser la somme que vient de lui donner sa mère mais qui ne couvre pas intégralement l'acquisition. Elle pense faire entrer dans cette société ses deux enfants pour leur transmettre plus facilement ce bien immobilier.

Vous éclairerez Mesdames Azalée et Pervenche sur les divers aspects juridiques et fiscaux de ces opérations.

SUJET 2

Monsieur Rome et Monsieur Bologne ont constitué en 2011 une société à responsabilité limitée qui a pour objet la commercialisation de composants électroniques pour l'aéronautique. Cette activité se développant, un fonds d'investissement, AEROINVESTO serait d'accord pour entrer dans le capital mais souhaite que cette société se transforme en SAS. Le fonds recherche principalement un retour sur investissement.

Les associés de la SARL ne sont pas hostiles à cette évolution. Ils souhaitent savoir quels sont les intérêts de la SAS par rapport à la SARL existante dans laquelle ils ont la qualité de cogérant. Le fonds d'investissement souhaite exercer un contrôle sur la gestion de la société et pouvoir sortir facilement de la structure. Le bailleur avec lequel les associés de la SARL ont des relations difficiles prévient qu'il ne souhaite pas continuer le bail avec la nouvelle société.

Vous rédigerez une consultation détaillée pour analyser les divers aspects juridiques de cette opération.